

L'an deux mille vingt, le vingt-sept juin, une convocation est adressée à tous les conseillers municipaux pour le vendredi trois juillet à dix-neuf heures, dans la salle des associations en raison de la situation sanitaire.

Le Maire

Séance du 3 juillet 2020

(Projet non encore approuvé par le Conseil municipal)

L'an deux mille vingt, le vendredi 3 juillet à 19 heures, le Conseil municipal de la Commune de SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Alain BUJADOUX, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : MM. Alain BUJADOUX et Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, MM. Jean-Marie BERTRAND et Jean-Pierre CHAPUT, Mmes Michèle ALOUCHY et Michèle TIXIER-GALLAND, M. Alexandre BOURDERY. Mme Évelyne GIPOULON.

Absente excusée : Mme Justine BOSSERT

Absent : M. Frédéric DUPLEIX

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie BERTRAND

1) Approbation des comptes rendus des deux précédentes réunions du Conseil municipal

a) Réunion du 24 mai 2020

Le Maire, M. Alain BUJADOUX, indique qu'une erreur s'est glissée dans le compte rendu de la réunion tenue par le Conseil le 24 mai 2020 tel qu'il a été approuvé lors de la réunion du 5 juin dernier : dans le tableau des délégués du Conseil municipal, pour le Syndicat des énergies de la Creuse (SDEC), le délégué titulaire est Mme Isabelle CARTON et le délégué suppléant M. Jean-Marie BERTRAND, et non l'inverse. Il propose d'effectuer cette correction et la soumet au vote.

Pour	Contre	Abstention
9	0	0

La correction apportée au compte rendu de la réunion du 24 mai 2020 est approuvée à l'unanimité.

b) Réunion du 5 juin 2020

Après avoir sollicité d'éventuelles observations sur le projet de compte rendu de la réunion tenue par le Conseil le 5 juin 2020, et avoir constaté qu'il n'y en a pas, le Maire soumet ce projet au vote du Conseil.

Pour	Contre	Abstention
9	0	0

Le projet de compte rendu de la réunion du 5 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

2) Commission communale des impôts directs

La commune doit proposer à l'administration fiscale les noms de 24 membres possibles de la commission des impôts directs (présidée par le Maire ou un adjoint délégué) entre lesquels le directeur départemental des finances publiques choisira les 12 commissaires retenus (6 titulaires et 6 suppléants).

Le Maire propose au Conseil de retenir la liste suivante et la soumet au vote :

- | | |
|------------------------|------------------|
| - AUTIXIER Hervé | - Sannegrاند |
| - BERTRAND Olivier | - Rimareix |
| - BIALOUX Karine | - le Chassain |
| - BOUDARD Odile | - Maisonneix |
| - BOURDERIONNET Benoit | - La Pradelle |
| - BOURIN Jean-Yves | - Buxerette |
| - CARTON Patrick | - Chez Aufaure |
| - CHAPUT Odile | - le Faux |
| - DEBUIRE Josette | - Chez Villatte |
| - DESMICHEL Françoise | - Flattard |
| - DROUILLARD olivier | - Moulin du Faux |
| - DUPLÉIX Alexandre | - Sannegrاند |
| - FERNANDEZ Hugo | - La Ribière |
| - GALLAND Jacques | - Flattard |
| - GRASS Brigitte | - le Bourg |
| - LATOUR Bernadette | - Chez Aufaure |
| - LAVERGNE Vincent | - Chez Barrat |
| - MONTAGNON Jacqueline | - Buxerette |
| - MOURLON Jean-Luc | - Mallereix |
| - MOUTARDE Michel | - Le bourg |
| - PEYNOT Delphine | - Chez Bardy |
| - PINGUET François | - Les Barris |
| - PODETTI Daniel | - Chez Mursolles |
| - VEYSSET Guy | - Le Faux |

Pour	Contre	Abstention
9	0	0

La liste proposée des 24 noms à soumettre au directeur départemental des finances publiques est approuvée à l'unanimité.

3) Délégations de fonctions attribuées au Maire

L'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ouvre la possibilité, pour le Conseil, de déléguer au Maire tout ou partie de vingt-neuf attributions énoncées dans cet article.

Le Maire propose au Conseil de déléguer au Maire les six attributions suivantes, et il soumet cette proposition au vote :

- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses (autrement dit les baux de location) pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, à savoir vol et détérioration de biens municipal

Pour	Contre	Abstention
9	0	0

La proposition est approuvée à l'unanimité.

5) Tarification de la location de la salle polyvalente

La possibilité d'ajouter aux formules de location de la salle polyvalente le cas d'une location à la journée/soirée par le restaurant la Vallée Gourmande pour la garde d'enfants pendant que les parents prennent des repas au restaurant va faire l'objet d'une expertise juridique.

Il en est de même pour le cas d'une location de la salle par le restaurant pour y servir des repas.

6) Demande de fonds de concours de la Com-com pour la construction de la pergola du restaurant

Le Maire propose au Conseil de solliciter de la Communauté de communes un financement, par fonds de concours, des travaux de construction de la pergola sur la terrasse du restaurant La Vallée Gourmande.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 6 818,09 € HT et sera financé comme suit :

Reste à charge : $6\,818,09 \times 80\% = 5\,454,47$

Fond de concours (10 %) : 545,45 €

Fond de concours dernier commerce (25 % de 5 454,47 - 545,45) : 1 227,25 €

Financement total communauté de communes : 1 772,70 €

Ce faisant, le reste à charge de la Commune s'établit à 5 045,38 €.

Le Maire soumet au vote la demande de fonds de concours pour ce montant de 1 772,70 €.

Pour	Contre	Abstention
9	0	0

La demande de fonds de concours est approuvée à l'unanimité.

7) Annulation du loyer de juillet 2020 pour le logement n° 3

Une nouvelle locataire ayant manifesté un vif intérêt pour louer, si possible à partir de début juillet, le logement n° 3 que devait libérer fin juillet M. GIRAUDET, il a été demandé à celui-ci s'il acceptait de partir fin juin, au lieu de fin juillet à l'expiration de son préavis de trois mois. Monsieur GIRAUDET a accepté, mais finalement la candidate locataire n'a pas donné suite.

Le Maire estime équitable de faire remise à M. GIRAUDET de la location du mois de juillet dès lors que l'intéressé a, comme il s'y était engagé, quitté le logement à la fin du mois de juin, à la demande de la Commune. Il propose donc au Conseil de valider cette annulation du mois de juillet de location.

Pour	Contre	Abstention
8	0	1 (Mme Michèle ALOUCHY)

L'annulation de la location pour le mois de juillet 2020 est approuvée.

8) Demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

a) La demande

Les violents orages de la soirée du vendredi 26 juin resteront dans la mémoire de la Commune : des grêlons parfois plus gros que des œufs de poule, des bourrasques cycloniques en certains endroits et des trombes d'eau déferlantes ont endommagé toitures, lignes électriques, cultures et foins, anéanti bon nombre de jardins et provoqué chutes d'arbres et inondations. Même si les dégâts y ont été moindres que dans le secteur du Bacaud à Saint-Alpinien et si leur ampleur a été variable selon les villages, Saint-Silvain a été très durement touchée.

Le Maire détaille les diligences faites par la Municipalité dès ce vendredi soir 26 juin et les jours suivants. Appelée immédiatement et vite arrivée sur place, une équipe d'Enedis a dû attendre le samedi matin, en raison de la poursuite des orages

durant la nuit, pour rétablir la ligne électrique Rimareix-La Pradelle (fils sectionnés et à terre en bas de Rimareix ; un nouveau courrier au président du SDEC et au directeur d'Enedis va être envoyé pour souligner, une fois encore, la vétusté de ce tronçon de ligne moyenne tension). Ce même samedi, la Mairie a fait un premier inventaire des dégâts, notamment auprès de chacun des onze agriculteurs dont les sièges d'exploitation sont situés dans la Commune. Les services de la préfecture ont également été contactés pour les démarches administratives à engager, notamment en vue d'une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, mais aussi au regard du régime des calamités agricoles.

Le mardi, le Maire, accompagné des agriculteurs les plus impactés, a fait visiter à la préfète et au sous-préfet les secteurs les plus touchés : Flattard, Chez Marlière, les cultures près du bourg et à Chez Barrat. La question des indemnisations a bien évidemment été évoquée, au premier chef au titre du régime des catastrophes naturelles.

Le Maire explique que, malheureusement, la grêle, parce qu'elle est un risque assurable, n'est pas considérée comme une catastrophe naturelle au sens du régime légal d'indemnisation. Dans le cas présent, l'application du régime ne peut donc être justifiée que par les effets des vents cycloniques, des inondations ou des coulées de boue, et ceci sous certaines conditions. Autant dire que la reconnaissance d'état de catastrophe naturelle n'est pas acquise, mais il n'y a pas lieu de renoncer pour autant à en présenter la demande.

Il soumet donc au vote du Conseil sa proposition de présenter cette demande.

Pour	Contre	Abstention
9	0	0

La proposition est approuvée à l'unanimité.

b) Le Courriel de M. DUPLEIX

Le Maire donne ensuite lecture du courriel adressé à la Mairie le mardi 30 juin par M. Frédéric DUPLEIX, conseiller municipal absent. L'intéressé y a fait valoir, quatre jours après les intempéries, que la Municipalité aurait réagi insuffisamment et trop tardivement, en particulier pour demander la déclaration d'état de catastrophe naturelle.

Il ressort de la discussion qui s'ensuit que les informations alléguées sont inexactes et, surtout, que la réaction de l'intéressé a été inappropriée dans une situation d'urgence qui imposait un contact téléphonique immédiat avec le Maire ou les adjoints.

En l'absence de M. DUPLEIX, le Conseil estime nécessaire de lui adresser un courrier rétablissant la réalité des faits et le rappelant à ses obligations. Le Maire soumet au vote la proposition d'envoi de ce courrier à signer par le Maire au nom du Conseil.

Pour	Contre	Abstention
9	0	0

La proposition est approuvée à l'unanimité.

9) Autres demandes d'indemnisation

S'agissant des bâtiments, les dégâts sont couverts par les contrats d'assurances habituels, mais sous déduction de franchises éventuellement substantielles.

Pour les agriculteurs, en général non assurés contre la grêle pour leurs récoltes, le régime des calamités agricoles peut, dans une certaine mesure, intervenir, mais dans des délais toujours excessivement longs. La procédure a été activée par la direction départementale des territoires, sous l'égide de la préfète et en liaison avec les représentants de la profession. Il n'y a pas lieu pour la Commune à une démarche particulière.

10) Questions diverses

a) *Conteneurs de déchets ménagers*

À Chez Lucet, le SIVOM a aménagé une plateforme, en face de la parcelle AI 145, sur un délaissé communal, pour y installer les conteneurs et permettre au camion de collecte de faire demi-tour.

À Sannegrand, le 13 juin, une réunion des habitants de la section, convoquée par le Maire, a permis de dégager un choix consensuel en faveur d'un emplacement existant pour les conteneurs en bas du village, à côté du container à verres, (avec une capacité de containers accrue pour faire face aux besoins de la ferme) et d'un autre au milieu du village, sur une parcelle sectionnaire. Des claustras seront installés sur la parcelle sectionnaire au milieu du village.

En incluant, l'aménagement de la plateforme de Chez Aaufaure (haut du village), le devis du SIVOM pour tous ces travaux liés aux conteneurs de déchets, ainsi ressort à 1 788 € TTC.

b) *Ancien chemin d'Aubusson à Mautes*

En plus des travaux mentionnés ci-dessus, le SIVOM va, à Sannegrand, créer des saignées, à une centaine de mètres du début de l'ancien chemin vers Mautes, pour que les eaux de ruissellement s'écoulent dans les prés en contre-bas, cadastrés AM 81 et Am 82, appartenant à M. Arco VAN DER SPECK. Au départ du chemin, la haie longeant la parcelle cadastrée AM 86, appartenant à M. et Mme DUPLEIX va être taillée.

c) *Columbarium*

En achetant un ensemble de 6 places (3 220 € HT) au lieu de 3 place (1 940 € HT), l'économie de 660 € permettra de financer l'acquisition du banc. Une réunion sur place va être prochainement organisée pour choisir l'emplacement et l'aménagement du jardin du souvenir.

d) *Navette scolaire*

Pour l'année scolaire prochaine, l'offre de l'entreprise MIGNATON, à 56,60 € TTC (63,50 € pour l'année scolaire 2019/2020), est moins chère que celle de l'entreprise EUROP VOYAGE, à 63 € (57 € pour 2019/2020). MIGNATON remplacera donc EUROP VOYAGE, alors que ce fut l'inverse l'année dernière.

e) *Monument aux Morts*

Il est décidé de donner suite à la demande d'Olivier BERTRAND d'installer une plaque émaillée portant le texte de l'*Appel du 18 juin* à l'occasion du quatre-vingtième anniversaire de celui-ci et du cinquantième anniversaire du décès du Général de Gaulle. L'inauguration aura lieu lors de la cérémonie du 11 Novembre prochain.

f) *Réunion citoyenne*

Une réunion publique citoyenne, ouverte à tous, sera organisée par la Municipalité le vendredi 30 octobre prochain à 20 heures à la salle polyvalente pour débattre de tout sujet d'intérêt communal (actions municipales en cours et à venir ; observations ou propositions).

g) *Concert*

Le comité des fêtes demande de pouvoir organiser, dans l'église de Saint-Silvain, le vendredi 15 août à 18 heures 30 un concert du saxophoniste Jean-François BECQUAERT. Il jouera notamment des compositions d'Anne-Sophie VERSNAEYEN et de Ben FOSKETT, habitants de Chez Taverne.

Accord du conseil municipal.

h) *Journées européennes du patrimoine et fête de Saint Silvain*

Lors des prochaines journées du patrimoine, les 19 et 20 septembre, outre les visites guidées de l'église seront présentés deux autres objets du patrimoine communal classés au titre des Monuments Historiques : le corbillard hippomobile municipal datant de 1924 et le Christ du 15^{ème} siècle retrouvé il y a quelques années dans le grenier du presbytère.

Le corbillard sera également présenté la semaine suivante, le dimanche 27 septembre, lors de la fête de la Saint Silvain, cette fois-là peut être attelé.

i) Site internet municipal

Une réunion des conseillers municipaux intéressés par l'évolution du site et de sa gestion va être organisée dans les prochaines semaines.

*

La séance est levée à 20 heures 30.

La prochaine réunion du Conseil municipal aura lieu le vendredi 10 juillet prochain pour la désignation du délégué de la Commune pour l'élection sénatoriale du dimanche 27 septembre 2020

Le secrétaire,
Jean-Marie BERTRAND

Le Maire,
Alain BUJADOUX